



FRANCONVILLE  
REÇU LE 30/11/2023  
AFFICHÉ LE 30/11/2023  
NOTIFIÉ LE 1er/12/2023  
PUBLIÉ LE 1er/12/2023  
EXÉCUTOIRE LE 1er/12/2023

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

#### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°34

**OBJET : URBANISME – AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ACTUALISATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Adjoint au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

**Hervé GALICHET :** Henri FERNANDEZ.

**Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

**Sophie FERREIRA :** Laurie DODIN.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :** Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

**Absent excusé :**

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Marc SCHWEITZER.

**Absent :**

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :** Océane USTASE.

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

\*\*\*\*\*

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DELIBERATION N°34

**OBJET : URBANISME – AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ACTUALISATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE.**

### Le Conseil Municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 571-10, et R. 571-32 à R. 571-43 ;

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation ;

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R. 151-53 et R. 153-18 ;

**VU** l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2013 ;

**VU** l'arrêté préfectoral 01.191 du 27 septembre 2001, portant classement des infrastructures terrestres dans la commune de Franconville-la-Garenne au titre de la lutte contre le bruit, actuellement en vigueur ;

**VU** le projet d'arrêté préfectoral portant approbation du nouveau classement sonore des voies routières, déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit dans le département du Val d'Oise, et abrogeant les arrêtés de classement sonore par commune pris avant 2006 ;

**VU** le courrier de saisine du Préfet du Val d'Oise daté du 21 juillet 2023 et accompagné d'un lien vers une carte dynamique et d'un tableau listant les tronçons sonores impactant la commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** le recensement des infrastructures routières devant faire l'objet d'un classement sonore ou d'une actualisation de leur classement sonore, effectué en 2019 par le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) réalisé pour le compte du préfet, ainsi que la proposition de classement sonore à leur appliquer,

**CONSIDÉRANT** que la commune de Franconville-la-Garenne est sollicitée pour formuler un avis, conformément à l'article R. 571-39 du Code de l'Environnement,

**CONSIDÉRANT** que le classement sonore des infrastructures routières dans le Val d'Oise a lieu d'être actualisé compte tenu des évolutions structurelles du réseau, des évolutions du trafic l'empruntant, du trafic projeté et du développement urbain autour de ces infrastructures ;

**CONSIDÉRANT** que selon le plan de « proposition de classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières : commune de Franconville (95252) », des discontinuités sont constatées sur certains axes structurants répertoriés sur ledit plan et que certains classements ne semblent pas refléter la réalité du trafic (plans et liste des tronçons sonores impactant la commune, annexés à la présente délibération) ;



**APRES** l'avis de la commission « Techniques » en date du 7 novembre 2023,

Sur proposition de la commission « Techniques » il est demandé un courrier justifiant les résultats des analyses sonores effectuées en 2019 par le CEREMA

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal :**

**Article 1<sup>er</sup> :** EMET un avis défavorable au projet d'arrêté préfectoral d'actualisation du classement sonore des infrastructures de transports routiers sur le territoire de la Ville de Franconville-la-Garenne, **compte tenu des manquements suivants :**

- Discontinuité de la RD 508 (Boulevard Rhin et Danube) au niveau de l'intersection avec la rue du Plessis Bouchard, où une interruption apparaît sur le plan,
- Absence du tunnel Ouest dit « de la Porte de Brandebourg », au même titre que le tunnel Est,
- Absence de la rue du Sergent Hurteau, dans la continuité de la RD 139, dans sa portion depuis la rue de la Station vers la rue Pasteur (ville du Plessis Bouchard)
- Absence de la rue de la Station, dans sa partie située entre la voie ferrée et le Boulevard Rhin et Danube, vu l'importance du trafic sur cet axe. Un classement en niveau 4, comme les deux autres tronçons de cette voie paraît plus opportun,
- Classement de la Chaussée Jules César dans son ensemble en niveau 4, alors que l'importance du trafic sur cet axe structurant nécessiterait un classement en niveau 3,
- Classement de la RD 508 (début du Boulevard Rhin et Danube, et Boulevard du Bel-Air) dans sa partie entre la 3<sup>ème</sup> Avenue et la rue du Plessis Bouchard en niveau 4, alors que l'importance du trafic sur cet axe structurant nécessiterait un classement en niveau 3,
- Classement de la 3<sup>ème</sup> Avenue (RD 403) en niveau 4, alors que l'importance du trafic sur cet axe structurant nécessiterait un maintien en niveau 3.

**Article 2 :** DEMANDE un courrier justifiant les résultats des analyses sonores effectuées en 2019 par le CEREMA.

**Article 3 :** PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à la Direction Départementale des territoires du Val d'Oise – service de l'Urbanisme et du développement durable.

**À l'unanimité des votants**  
Pour : 37 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation de Monsieur le Maire  
L'Adjoint au Maire

*Honoré Alain Verbrugghe*

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Xavier MELKI**  
**Maire de Franconville-la-Garenne**  
**Conseiller Régional d'Ile-de-France**



**Acte à classer**

DEL23112023Q34

|                |                                 |             |          |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>                        | <b>3</b>    | <b>4</b> |
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-30T12-58-38.00 ( MI249255626 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20231123-DEL23112023Q34-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : URBANISME - AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
D'ACTUALISATION DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES  
DE TRANSPORTS ROUTIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE  
DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 34 - URBA - AVIS PROJET VOIES  
SONORES.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

34 - PJ - arrêté préfectoral  
classement sonore Plan et  
liste.PDF Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

34 - PJ - avis projet arrêté  
préfectoral classement  
sonore voies routières.PDF Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 30/11/23 à 12:58

Date 30/11/23 à 12:58

Date 30/11/23 à 13:09

Par SADEQ FatihaPar SADEQ Fatiha